

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 13

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Sébastien MORIN - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/12/12/012****OBJET : Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste d'Ingénieur territorial principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Madame BOLIS expose à l'assemblée qu'un agent de la commune, titulaire du grade d'Ingénieur territorial et qui occupe le poste de Directeur des Services Techniques, remplit depuis le 1^{er} septembre 2024 les conditions purement statutaires imposées pour être promouvable à un avancement au grade supérieur.

Comme chaque année, l'étude de l'avancement de l'agent se fera en même temps que celle de l'ensemble des agents de la commune, à savoir au cours du premier semestre 2025. Après quoi le Maire prendra, en considération des Lignes Directrices de Gestion de la commune, un arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

Compte tenu de la spécificité du poste en question et du niveau de responsabilité qui en découle, l'autorité territoriale souhaite se préserver la possibilité d'envisager un avancement au grade d'Ingénieur territorial principal de l'agent chargé de la Direction des Services Techniques dès le 1^{er} janvier 2025.

Pour que cet avancement puisse être envisageable dans ces conditions, il est nécessaire qu'un poste correspondant au grade et à la future quotité de travail de l'agent soit vacant au tableau des effectifs de la commune, à la date de la nomination, soit en l'espèce au 1^{er} janvier 2025. Or, tel n'est pas le cas à ce jour.

Aussi, il vous est proposé de suivre l'avis favorable rendu par la commission en charge du personnel, réunie le 3 décembre 2024 et de créer, à compter du **1^{er} janvier 2025**, un poste d'**Ingénieur territorial principal à temps complet (35/35^{ème})**, au tableau des effectifs de la Commune.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **13 DEC. 2024**
Reçu en préfecture le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.